



L'offre santé
PRÉVOYANCE
Garantie Hôpital maladie-accident

**Bénéficiez d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation
consécutives à une maladie ou à un accident.**

	Niveau 1	Niveau 2
Indemnité journalière nette	16 €	32 €

Le montant de l'IJ est forfaitaire. Le montant total des IJ versées est égal au nombre de jours d'hospitalisation multiplié par le montant de l'IJ.